

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 135 (1955)

Vereinsnachrichten: Curatorium de la Donation "Georges et Antoine Claraz"

Autor: Blanc, Ch.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toutefois, les tâches de la Ligue ne sont plus compatibles avec sa structure centralisée, actuelle, et il ne lui est pas possible de faire face sur tous les fronts à la fois.

Si beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à la propagande en faveur de l'initiative dite de Rheinau-Chutes du Rhin, la Commission des statuts n'a pas chômé non plus. En fin d'année, elle déposait son projet qui prévoit une décentralisation de la Ligue et l'attribution d'une plus grande responsabilité aux commissions cantonales. Celles-ci, en effet, peuvent mieux juger des problèmes locaux que ne le pourrait un organisme central. Cependant, une certaine opposition s'étant fait sentir dans le sein même du Comité, la discussion des nouveaux statuts sera renvoyée à l'année prochaine. Il s'avère, toutefois, après consultation des membres de la Ligue, que la majorité de ceux-ci a opté en faveur de la décentralisation et l'introduction d'une assemblée de délégués entre le Comité et l'Assemblée générale. La création de sections cantonales est prévue; elle répond à un besoin et pourra se faire d'autant plus facilement, que les commissions cantonales sont enfin en possession de la liste des membres de la Ligue qui habitent leur canton.

Malgré le système d'irrigation installé dans le marais de Kaltbrunn, acheté par la Ligue en 1939, on constate maintenant que le biotope est en train de se modifier et que les investissements de près de 80 000 fr. n'ont pas suffi à garder intacte cette belle réserve. Le Dr K. Escher, vice-président, est désormais responsable de la réserve du lac de Baldegg et en étudiera l'assainissement progressif avec les personnes compétentes.

Les exemples de Kaltbrunn, des lacs de Baldegg et de Muzzano montrent combien la conservation d'un site ou d'un biotope demande une étude approfondie, préalable, si l'on veut éviter dans la suite, des dépenses disproportionnées avec les mises de fonds.

Si l'enthousiasme est une des qualités indispensables au protecteur de la nature, il ne faut cependant pas négliger les arguments scientifiques résultant de recherches faites par des spécialistes. Car, en dernière analyse, ce sont de tels arguments, solidement étayés sur des faits qui permettront, non seulement de convaincre les autorités, mais encore de servir de bases pour la création de réserves futures. *Jean-G. Baer*

16. Curatorium de la Donation «Georges et Antoine Claraz»

Le Curatorium s'est réuni à Zurich, le 20 février 1954, en assemblée ordinaire, sous la présidence de son président, M. le Dr W. Zollinger. Il a approuvé le rapport de la donation et les comptes pour 1953.

Pour l'année 1954, il a à nouveau été accordé aux Instituts bénéficiaires de Zurich et Genève des subventions d'un montant total de 30 000 fr.

Publications subventionnées: trois dans la série botanique (numéros 41 à 43), trois dans la série zoologie (numéros 132, 133, 135), plus deux notes brèves. – Pour plus de détails, se reporter au XXXIII^e rapport de la donation, pour l'année 1954. Le délégué de la S.H.S.N.: *Ch. Blanc*